

L'ALGÉRIE DANS LA RECOMPOSITION SÉCURITAIRE DU MALI (2003-2026) :

SANCTUAIRES, MÉDIATION ET ENVIRONNEMENT PERMISSIF

Médiation algérienne, sanctuaires frontaliers, trajectoire d'Iyad Ag Ghali et montée en puissance du JNIM

Nour Mohammed Rida | CMEADD | Avril 2026

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La présente analyse repose sur des sources ouvertes, hiérarchisées selon leur valeur probatoire. Les sources institutionnelles, onusiennes, judiciaires, diplomatiques, académiques et les grandes agences de presse constituent le socle principal de l'analyse. Les sources régionales, spécialisées ou militantes ne sont mobilisées qu'à titre d'indices secondaires, lorsqu'elles permettent d'identifier des pistes à recouper. La note distingue les faits établis, les faisceaux d'indices convergents et les hypothèses à vérifier. Elle ne prétend pas démontrer un commandement opérationnel direct, mais analyser une implication structurelle dans l'écosystème d'insécurité malien et sahélien.

I. SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Depuis la rupture progressive du cadre issu de l'Accord d'Alger de 2015, les relations entre Bamako et Alger se sont engagées dans une séquence de confrontation politique, diplomatique et sécuritaire. La contestation par les autorités maliennes de la médiation algérienne, l'accueil à Alger de figures liées aux mouvements du Nord-Mali, l'incident du drone malien abattu près de la frontière algéro-malienne, les accusations formulées par Bamako dans les enceintes internationales et la montée en puissance du JNIM et du FLA ont transformé la frontière algéro-malienne en l'un des principaux foyers de recomposition de l'insécurité sahélienne.

La présente note analyse cette séquence non comme une succession d'incidents isolés, mais comme le produit d'un environnement stratégique structuré par la médiation intéressée, la tolérance territoriale, les zones grises frontalières, les réseaux armés transsahariens et les ambiguïtés de la doctrine sécuritaire algérienne. Elle ne prétend pas établir un commandement opérationnel direct d'Alger sur les groupes armés maliens. Elle documente plutôt un faisceau d'indices permettant d'interroger l'implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème d'insécurité du Mali et du Sahel.

L'enjeu central est donc de déterminer si l'Algérie peut encore être analysée comme un médiateur régional neutre ou si ses pratiques diplomatiques, sécuritaires et frontalières doivent désormais être lues comme des facteurs de reproduction de l'instabilité sahélienne.

II. DOCTRINE ALGÉRIENNE AU SAHEL : MÉDIATION CAPTIVE, CONTRÔLE DES SEUILS ET INFLUENCE PAR L'OMISSION

2.1 Une doctrine de centralité sécuritaire fondée sur le contrôle périphérique

Depuis les années 1990, l'Algérie a construit au Sahel une doctrine de centralité sécuritaire reposant moins sur l'occupation directe du terrain que sur la maîtrise des interfaces : frontières, médiations, réseaux politico-militaires et canaux informels. Cette logique de contrôle périphérique permet à Alger de ne pas administrer directement l'espace sahélien, tout en conservant une capacité de filtrage sur les acteurs, les flux et les seuils d'escalade. La frontière algéro-malienne, longue d'environ 1 400 kilomètres, fonctionne ainsi comme une profondeur stratégique, un espace de circulation, de pression et d'intermédiation¹.

Cette doctrine peut être résumée autour de cinq leviers opérationnels, qui ne démontrent pas un commandement direct, mais éclairent les mécanismes d'une implication structurelle dans l'écosystème d'insécurité malien.

Encadré 1. Les cinq leviers de la centralité algérienne au Sahel

Levier	Fonction stratégique
Médiation	Se rendre indispensable dans tout règlement politique du conflit malien
Frontière	Transformer la profondeur géographique en pouvoir de filtrage et de pression
Réseaux	Maintenir des canaux informels avec acteurs tribaux, politico-militaires et armés
Ambiguïté	Préserver la dénégation politique en cas d'escalade ou de crise ouverte

¹ Laurence Aïda Ammour, « Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis », *Stability: International Journal of Security & Development*, vol. 2, n° 2, 2013 ; Alexis Arief, « Algeria and the Crisis in Mali », IFRI, 2012. Ces travaux analysent la centralité algérienne au Sahel, sa méfiance envers les dispositifs sécuritaires extérieurs et l'importance de son voisinage méridional dans sa doctrine de sécurité.

Seuils	Empêcher l'effondrement total sans éliminer toute instabilité utile
---------------	---

2.2 Le Nord-Mali comme zone tampon structurée : instabilité fonctionnelle et dépendance sécuritaire

Le Nord-Mali ne constitue pas pour Alger un simple théâtre voisin, mais une profondeur négociée : un espace où l'instabilité peut être contenue, orientée ou exploitée sans être nécessairement résolue. Un Nord-Mali totalement stabilisé réduirait la valeur stratégique d'Alger comme médiateur ; un Nord-Mali totalement livré aux groupes jihadistes ou séparatistes menacerait directement sa sécurité intérieure. La ligne rationnelle consiste donc à maintenir un équilibre instable : assez d'insécurité pour préserver l'indispensabilité algérienne, pas assez de chaos pour produire une menace incontrôlable².

Cette logique relève d'une dissuasion par *instabilité maîtrisée* : l'instabilité n'est pas nécessairement produite par Alger, mais elle devient fonctionnelle lorsqu'elle préserve sa centralité diplomatique, limite l'enracinement d'acteurs concurrents et maintient Bamako dans une dépendance sécuritaire. Dans cette configuration, l'Algérie n'a pas besoin de commander directement les groupes armés pour peser sur la crise ; il lui suffit de conserver l'accès aux réseaux, de contrôler les seuils d'escalade et de rendre toute stabilisation durable difficile sans son intermédiation. Cette lecture peut être éclairée par Thomas C. Schelling, pour qui la coercition, la gradation des seuils et le contrôle de l'escalade permettent d'analyser la manière dont une instabilité contenue peut devenir une ressource stratégique, sans qu'il soit nécessaire d'en déduire une intention directe ou un commandement opérationnel formel³. L'instabilité devient alors moins un accident stratégique qu'un levier de positionnement régional.

2.3 La médiation captive comme instrument d'influence

L'Accord d'Alger de 2015 doit être analysé non seulement comme un dispositif de paix, mais aussi comme une architecture d'influence. Le texte même de l'accord confie à une équipe de médiation conduite par l'Algérie un rôle de garant politique du processus, ce qui institutionnalise la centralité algérienne dans la gestion de la crise malienne⁴. Une médiation devient captive

² Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers: The Structure of International Security*, Cambridge University Press, 2003. La notion de complexe régional de sécurité permet de penser le Sahel comme un espace où les menaces et interdépendances dépassent les frontières formelles.

³ Thomas C. Schelling, *Arms and Influence*, Yale University Press, 1966.

⁴ Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015, notamment les dispositions relatives au rôle de l'équipe de médiation conduite par l'Algérie comme garante politique du processus.

lorsqu'un acteur frontalier conserve la capacité d'organiser le processus, de filtrer les interlocuteurs, de hiérarchiser les groupes acceptables et de se présenter comme le seul garant possible de la stabilisation.

La remise en cause unilatérale de cet accord par Bamako en janvier 2024 marque donc moins une simple divergence diplomatique que la contestation d'un modèle de gestion dans lequel le médiateur est perçu comme un acteur doté d'intérêts propres dans la configuration sécuritaire du Nord-Mali⁵.

2.4 Tutelle par l'omission : maintien des canaux et préservation des marges de survie

La domestication stratégique des acteurs armés consiste à les maintenir dans un statut intermédiaire, ni pleinement neutralisés, ni pleinement autonomes, où leur capacité de survie peut dépendre de la tolérance, de la non-entrave ou de l'accès aux marges frontalières contrôlées par l'Algérie. Cette domestication repose sur une tutelle par *l'omission* : L'État ne donne pas nécessairement d'ordres, mais il conserve des relais ; il ne revendique pas un contrôle, mais il maintient un accès ; il ne reconnaît pas une protection, mais il laisse subsister des marges de circulation, de contact ou de négociation. L'enjeu n'est donc pas de savoir si chaque groupe obéit à Alger, mais si l'Algérie a construit un environnement dans lequel certains groupes ont pu survivre, se reconfigurer et peser durablement sur Bamako⁶.

Cette intermédiation repose aussi sur une compartimentalisation sécuritaire : diplomatie officielle, canaux militaires, réseaux de renseignement, médiateurs tribaux et circuits informels peuvent coexister sans être publiquement assumés comme une politique unique⁷.

2.5 Le contrôle des seuils d'escalade : la frontière comme instrument de régulation algérienne

Dans une zone frontalière instable, l'Algérie ne cherche pas nécessairement à supprimer toute violence. Elle cherche à en contrôler les seuils : éviter une pénétration directe sur son territoire, empêcher l'effondrement total d'un État voisin, limiter l'enracinement d'acteurs extérieurs et contenir les sanctuaires jihadistes sans perdre ses canaux d'influence. L'incident du drone malien

⁵ Associated Press, « Mali ends crucial peace deal with rebels, raising concerns about a possible escalation in violence », 26 janvier 2024 ; Al Jazeera, « Mali's military rulers scrap peace deal with separatist rebels », 26 janvier 2024.

⁶ Voir : International Crisis Group, « Mali: Last Chance in Algiers », Africa Briefing n° 104, 18 novembre 2014 ; International Crisis Group, « Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On », 24 juin 2020.

⁷ William I. Zartman, *Ripe for Resolution: Conflict and Intervention in Africa*, Oxford University Press, 1985 ; William I. Zartman et Saadia Touval, « International Mediation in the Post-Cold War Era », in Chester A. Crocker, Fen Osler Hampson et Pamela Aall, dir., *Managing Global Chaos*, United States Institute of Peace Press, 1996. Ces références permettent d'aborder la médiation comme mécanisme de paix, mais aussi comme instrument d'influence pour l'acteur qui contrôle l'accès aux parties.

du 1er avril 2025 illustre cette logique : pour Bamako, il s'agit d'un obstacle à une opération contre des groupes armés ; pour Alger, un acte de défense de son espace souverain qui, simultanément, préserve la viabilité opérationnelle de ces mêmes groupes. La frontière apparaît ainsi comme un instrument de pouvoir, non comme un simple tracé juridique⁸.

2.6 La neutralité performative : de la posture d'arbitre à la technologie d'influence

La neutralité algérienne peut être qualifiée de *neutralité performative* : une neutralité officiellement revendiquée, mais qui produit en pratique des effets d'influence. Alger se présente comme arbitre, mais lorsque l'arbitre conserve des canaux privilégiés avec certains acteurs, contrôle une partie des espaces de circulation et demeure indispensable à toute médiation, la neutralité cesse d'être une position extérieure. Elle devient une technologie d'influence, fondée sur la sélection des interlocuteurs, le maintien des canaux informels, les communiqués génériques et la préservation du monopole de médiation⁹.

Dans ce schéma, l'Algérie agit moins comme un commanditaire opérationnel que comme une puissance de seuil : elle ne produit pas toujours l'événement, mais elle cherche à contrôler les conditions dans lesquelles l'événement devient politiquement exploitable¹⁰. Cette configuration permet d'être simultanément présent et dénié, indispensable et extérieur, structurant et irresponsable. C'est précisément ce que la notion d'implication structurelle cherche à capturer.

2.7 Implication structurelle et non commandement direct

Le cœur de l'analyse n'est pas la preuve d'un commandement opérationnel direct, mais l'identification d'une implication structurelle. Celle-ci résulte d'une combinaison de médiation captive, d'intermédiation déniale, de tolérance territoriale, de contrôle des seuils, de sanctuarisation de fait, de non-coopération opérationnelle et d'usage de la frontière comme profondeur stratégique. La question pertinente n'est donc pas : Alger commande-t-elle directement les groupes armés maliens ? Elle est plutôt : les pratiques diplomatiques, sécuritaires et frontalières de l'Algérie ont-elles contribué à produire, entretenir ou exploiter un environnement permissif dans lequel ces groupes ont pu survivre et peser durablement sur

⁸ International Crisis Group, « Algérie-Mali : désamorcer une dangereuse escalade », 18 avril 2025 ; Associated Press, « Drone downing sparks diplomatic fallout between Algeria and Sahel countries », avril 2025.

⁹ Les notions de contrôle périphérique, médiation captive, intermédiation déniale, neutralité performative et puissance de seuil sont mobilisées ici comme catégories analytiques propres à la présente note. Elles synthétisent des mécanismes étudiés par la littérature sur les complexes régionaux de sécurité, la médiation asymétrique, la coercition graduée, les zones grises et la gestion indirecte des conflits.

¹⁰ Thomas C. Schelling, *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, 1960 ; Thomas C. Schelling, *Arms and Influence*, Yale University Press, 1966. L'idée de puissance de seuil s'inspire des travaux sur la coercition, les signaux, la manipulation du risque et le contrôle des conditions d'escalade.

Bamako ? Cette problématique gagne à être éclairée par l'approche de Stathis N. Kalyvas dans *The Logic of Violence in Civil War*¹¹, qui invite à dépasser les lectures simplistes fondées sur l'idée d'un commandement direct au profit d'une analyse des interactions locales entre acteurs étatiques, groupes armés, contrôle territorial et économies de la violence.

C'est dans cette architecture qu'il faut lire le cas Iyad Ag Ghali : non comme la preuve mécanique d'une subordination à Alger, mais comme le symptôme le plus avancé d'une doctrine de la zone grise appliquée au Nord-Mali. C'est dans cette architecture d'implication structurelle, et non dans la preuve d'une subordination opérationnelle, qu'il faut désormais lire le cas Iyad Ag Ghali, depuis les négociations de Tamanrasset de janvier 1991 jusqu'à la fondation du JNIM et l'offensive du 25 avril 2026¹².

III. LE CAS IYAD AG GHALI : ANATOMIE D'UNE RELATION ALGÉRO-DJIHADISTE

3.1 Un parcours structurellement lié aux réseaux algériens

Iyad Ag Ghali, fondateur d'Ansar Eddine en décembre 2011, puis émir du JNIM à partir de 2017, incarne aujourd'hui l'un des principaux centres de gravité de la menace jihadiste au Sahel. Il se situe au croisement de plusieurs trajectoires : rébellion touarègue, médiation algérienne, négociations d'otages, radicalisation jihadiste et recomposition sécuritaire du Nord-Mali. Le JNIM, organisation affiliée à Al-Qaïda, est inscrit sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies depuis le 4 octobre 2018¹³. Iyad Ag Ghali est lui-même inscrit sur la liste des sanctions du Comité 1267 depuis le 25 février 2013, au titre de son association avec Al-Qaïda, AQMI et MUJAO¹⁴. La Cour pénale internationale a également rendu public, le 21 juin 2024, un mandat d'arrêt contre lui pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis à Tombouctou entre janvier 2012 et janvier 2013¹⁵. Son itinéraire ne peut être dissocié des zones grises de la sécurité sahélo-saharienne, notamment des interactions documentées ou rapportées avec certains segments de l'appareil sécuritaire algérien depuis les années 1990.

Né vers 1954-1955 dans la région de Kidal, membre de la tribu des Ifoghas, Ag Ghali fonde en 1988 le Mouvement populaire pour la libération de l'Azawad et lance, en juin 1990, sa première grande

¹¹ Stathis N. Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, 2006.

¹² Pour plus de détails, voir : Laurence Aïda Ammour, « Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis », *Stability: International Journal of Security & Development*, 2013 ; Jean-Pierre Filiu, « Pourquoi l'Algérie protège-t-elle le pire jihadiste du Sahel ? », *Le Monde*, blog Un si proche Orient, 21 octobre 2018.

¹³ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) », résumé narratif QDe.159, 4 octobre 2018.

¹⁴ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Iyad Ag Ghali », résumé narratif QDi.316, 25 février 2013.

¹⁵ Cour pénale internationale, Chambre préliminaire I, *The Prosecutor v. Iyad Ag Ghaly*, « Decision issuing a public redacted version of the warrant of arrest against Mr Iyad Ag Ghaly », ICC-01/12-01/17-12, 20 juin 2024. Le mandat initial avait été délivré sous scellés le 18 juillet 2017 et rendu public en juin 2024.

opération militaire dans le Nord-Mali¹⁶. Sa capacité à mobiliser des réseaux touaregs, à contrôler des routes sahéliennes et à peser sur les équilibres locaux attire rapidement l'attention d'Alger, dont le territoire constitue l'environnement immédiat de la conflictualité touarègue¹⁷.

3.2 La construction d'un interlocuteur privilégié : Tamanrasset 1991

Lors des négociations de Tamanrasset de janvier 1991, conduites sous médiation algérienne pour contenir la rébellion touarègue, Iyad Ag Ghali s'impose comme l'interlocuteur central des représentants de Bamako. L'accord du 6 janvier 1991 précise que la commission de cessation des hostilités est présidée par l'Algérie en qualité de médiateur et qu'Iyad Ag Ghali signe le texte comme secrétaire général du mouvement représentant l'Azaouad. Laurence Aïda Ammour souligne que le dossier malien a historiquement été suivi par les services algériens¹⁸, tandis que Jean-Pierre Filiu affirme que le DRS a parrainé, à Tamanrasset, la réconciliation d'Ag Ghali avec le gouvernement malien¹⁹.

En signant les accords du 6 janvier 1991, celui-ci acquiert une position d'interlocuteur utile simultanément pour Bamako et pour Alger, au prix d'une contestation durable au sein du camp Touareg, où une partie des insurgés l'accuse d'avoir été capturé par les logiques sécuritaires algériennes.

Plusieurs analyses régionales et spécialisées convergent vers une lecture d'Ag Ghali comme figure d'interface, ayant simultanément bénéficié de la confiance de Bamako et de l'intérêt stratégique d'Alger lors des négociations de Tamanrasset. En devenant l'interlocuteur utile des autorités maliennes sous médiation algérienne, il offre à Alger un point d'entrée privilégié dans la rébellion touarègue. Cette séquence inaugure une méthode plus durable : ne pas contrôler directement la rébellion, mais identifier, accompagner et préserver des intermédiaires capables de relier le pouvoir malien, les réseaux touaregs et les dispositifs sécuritaires algériens.

3.3 Médiateur d'otages, diplomate, jihadiste : la continuité d'une fonction d'interface

Le parcours ultérieur d'Iyad Ag Ghali confirme sa fonction d'interface entre plusieurs univers normalement séparés : rébellion touarègue, négociation d'otages, diplomatie malienne, réseaux jihadistes et médiation algérienne. L'intérêt analytique de cette trajectoire ne réside pas seulement dans sa radicalisation progressive, mais dans la permanence de son utilité relationnelle. Ag Ghali n'est pas

¹⁶ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Iyad Ag Ghali », résumé narratif QDi.316 ; Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Ansar Eddine », résumé narratif QDe.135.

¹⁷ Laurence Aïda Ammour, « Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis », *Stability: International Journal of Security & Development*, vol. 2, n° 2, 2013 ; Alexis Arieff, « Algeria and the Crisis in Mali », IFRI, 2012.

¹⁸ AMMOUR, Laurence Aïda. Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis. *Stability: International Journal of Security & Development*, 2013, vol. 2, n° 2, art. 28. DOI : 10.5334/sta.bp.

¹⁹ FILIU, Jean-Pierre. Pourquoi l'Algérie protège le pire jihadiste du Sahel. *Le Monde*, blog Un si proche Orient, 21 octobre 2018.

seulement un chef armé devenu jihadiste ; il est un intermédiaire ayant circulé pendant deux décennies entre États, groupes armés, services, diplomates et réseaux transsahariens.

En 2003, il intervient dans la négociation de la libération d'otages européens détenus par le GSPC, confirmant sa capacité à servir de canal entre acteurs occidentaux, autorités sahéniennes et groupes armés issus de la matrice algérienne du jihadisme saharien. Cette séquence montre qu'Ag Ghali n'était déjà plus seulement un chef rebelle local, mais un acteur capable d'accéder aux réseaux armés, de négocier avec eux et de produire des résultats dans des dossiers où les États eux-mêmes avaient besoin d'intermédiaires²⁰.

En 2007, il rencontre l'ambassadeur américain à Bamako, Terence McCulley, dans un contexte marqué par les tensions autour des Accords d'Alger, la question d'Ibrahim Ag Bahanga et la montée d'AQMI dans le Nord-Mali. Le câble diplomatique américain souligne qu'Ag Ghali discute de sécurité, d'AQMI et des équilibres du Nord, tout en sollicitant une assistance américaine pour des opérations ciblées. Cette rencontre confirme son statut d'interlocuteur hybride : suffisamment proche des réseaux rebelles pour en comprendre les logiques internes, suffisamment légitime auprès d'autorités étatiques et diplomatiques pour être reçu comme source d'information et potentiel relais d'influence²¹.

La nomination d'Ag Ghali comme consul du Mali à Djeddah, décidée par Bamako à la fin des années 2000, ajoute une dimension supplémentaire à cette trajectoire. Elle traduit la volonté des autorités maliennes d'éloigner un acteur encombrant du théâtre nord-malien tout en lui offrant une sortie institutionnelle. Mais cet épisode produit un effet inverse : loin de neutraliser Ag Ghali, il l'insère dans un environnement où sa radicalisation islamiste se consolide²².

À partir de décembre 2011, la trajectoire bascule formellement vers le jihadisme armé avec la création d'Ansar Eddine. Cette mutation ne constitue pas une rupture totale avec son passé, mais la transformation d'un capital relationnel accumulé dans la rébellion, la médiation et les négociations en ressource jihadiste. Le Conseil de sécurité des Nations unies documente la fondation d'Ansar Eddine par Iyad Ag Ghali en décembre 2011, ainsi que les liens du groupe avec AQMI²³.

La création du JNIM en 2017 parachève cette évolution. En agrégeant Ansar Eddine, des éléments d'AQMI au Sahel, Al-Mourabitoun et la Katiba Macina, Ag Ghali transforme son réseau personnel en architecture jihadiste régionale. Le JNIM n'est donc pas seulement le produit d'une fusion

²⁰ Reuters, « Mali Islamist leader helped Berlin in 2003, magazine », 20 janvier 2013.

²¹ United States Embassy Bamako, « Rebel Leader Iyad Ag Ghali on Bahanga, Algiers Accords and AQIM », Cable 07BAMAKO587, 31 mai 2007, publié par WikiLeaks.

²² United States Embassy Bamako, « Tuareg Rebel Leader Ag Ghali Assigned to Saudi Arabia », Cable 07BAMAKO1366, 29 novembre 2007, publié par WikiLeaks.

²³ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Ansar Eddine », résumé narratif QDe.135, 20 mars 2013, mis à jour le 3 février 2015.

organisationnelle ; il est aussi l'aboutissement d'une trajectoire d'intermédiation longue, dans laquelle Ag Ghali a progressivement converti son rôle d'interface en capacité de commandement jihadiste²⁴.

L'implication algérienne ne réside pas dans un pilotage linéaire de cette trajectoire, mais dans la production d'un environnement institutionnel et sécuritaire où chaque mutation d'Ag Ghali était compatible avec les intérêts stratégiques d'Alger. La tolérance à son égard n'a pas été constante ni homogène ; elle a été sélective, graduée et fonctionnelle, s'ajustant à chaque séquence selon son utilité relationnelle.

Séquence	Compatibilité avec les intérêts algériens	Mécanisme implicite
1991-2003	Médiateur utile pour canaliser rébellion et otages	Intermédiation déniabile
2006-2011	Figure de stabilisation des Accords d'Alger	Consolidation de la médiation captive
2011-2013	Non-neutralisation malgré création d'Ansar Eddine	Tolérance stratégique : marginalise le MNLA, maintient un canal jihadiste plus prévisible
2013-2017	Repli dans le Sud algérien non interdit	Sanctuarisation de fait : préserve l'accès tout en évitant l'exportation vers le Nord
2017-présent	Impunité territoriale malgré sanctions CPI/ONU	Puissance de seuil : la menace régionale renforce l'indispensabilité sécuritaire d'Alger

Cette trajectoire révèle une logique de co-évolution plutôt que de subordination. L'Algérie n'a peut-être pas fabriqué Ag Ghali, mais elle a structuré les conditions de sa survie à chaque bifurcation. La question pertinente n'est pas celle d'un commandement, mais celle d'une convergence fonctionnelle : pourquoi chaque étape de la radicalisation d'Ag Ghali a-t-elle coïncidé avec la préservation ou le renforcement d'une marge d'influence algérienne dans le Nord-Mali ?

Ag Ghali est donc le produit d'un écosystème que l'Algérie a contribué à maintenir ouvert. Son cas illustre la domestication stratégique à l'œuvre : un acteur dont la trajectoire aurait pu être interrompue à plusieurs

²⁴ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) », résumé narratif QDe.159, 4 octobre 2018.

reprises, par arrestation, extradition, neutralisation ou exclusion des processus de médiation, a été laissé en circulation, transformant progressivement son utilité relationnelle en capacité de nuisance régionale.

Tableau 1. Trajectoire d'Iyad Ag Ghali et fonction d'intermédiation dans l'architecture sahélo-algérienne

Période	Interaction avec les dispositifs algériens	Position d'Iyad Ag Ghali	Effet stratégique pour Alger	Qualification analytique
1988-1990	Repérage progressif d'Ag Ghali comme interlocuteur utile dans la conflictualité touarègue	Fondateur du MPLA, chef militaire dans le Nord-Mali	Identification d'un point d'entrée potentiel dans la rébellion touarègue malienne	Inférence structurelle
Janvier 1991	Médiation algérienne de Tamanrasset, avec Ag Ghali comme interlocuteur central	Signataire des accords du 6 janvier 1991	Émergence d'un interlocuteur utile dans un processus encadré par Alger	Fait établi
1999-2003	Mobilisation d'Ag Ghali comme intermédiaire dans les négociations d'otages liées au GSPC	Médiateur auprès d'acteurs occidentaux et sahéliens	Accès indirect aux canaux de négociation avec les groupes armés sahéliens	Fait documenté
2006-2007	Réactivation d'Ag Ghali dans les équilibres des Accords d'Alger	Figure influente du processus de paix	Consolidation de la centralité algérienne dans la gestion du Nord-Mali	Fait documenté
2007-2008	Nomination d'Ag Ghali comme consul à Djeddah, suivie d'une radicalisation dans les milieux salafistes	Diplomate malien en Arabie saoudite	Transformation progressive d'un acteur politico-rebelle en acteur islamiste inséré dans les équilibres sahéliens	Fait établi, causalité discutée
Décembre 2011	Non-neutralisation lors de la création d'Ansar Eddine	Fondateur d'Ansar Eddine, lié à AQMI	Marginalisation progressive des acteurs touaregs concurrents par un acteur islamiste mieux inséré dans les réseaux sahéliens	Fait établi, interprétation stratégique

Janvier 2013	Communications rapportées entre Ag Ghali et le DRS, selon des sources spécialisées	Chef d'Ansar Eddine en phase offensive	Existence alléguée d'un canal de communication direct au moment critique de Serval	Fait rapporté par sources spécialisées
2013-2017	Repli présumé dans le Sud algérien, notamment dans la zone Tinzaouatene/Boughessa, sans intervention de neutralisation documentée	Acteur sous sanctions internationales, recherché au niveau international	Faisceau d'indices de sanctuarisation de fait d'un acteur central de l'insécurité sahélienne	Faisceau d'indices
Mai 2016	Hospitalisation présumée en Algérie	Cadre jihadiste recherché	Indice supplémentaire d'une tolérance ou d'une protection ponctuelle	Faisceau d'indices
Mars 2017	Fondation du JNIM par agrégation d'Ansar Eddine, AQMI au Sahel et Al-Mourabitoun	Émir du JNIM, coalition affiliée à Al-Qaïda	Transformation d'un ancien interlocuteur des médiations algériennes en centre de gravité jihadiste régional	Fait établi
2017-présent	Absence de neutralisation malgré sanctions ONU, mandat CPI et capacités militaires algériennes élevées	Principal chef jihadiste du Sahel central	Maintien d'une menace régionale qui renforce l'indispensabilité sécuritaire d'Alger	Fait établi, interrogation stratégique

Le tableau met en évidence une continuité subtile : la transformation progressive d'un interlocuteur utile des médiations algériennes en acteur jihadiste central, dont la survie, la mobilité et la montée en puissance interrogent les mécanismes de tolérance, de non-neutralisation et de gestion indirecte à l'œuvre dans l'espace frontalier algéro-malien. L'Algérie a contribué à maintenir ouvert un écosystème dans lequel sa trajectoire n'a pas été interrompue.

3.4 Communications rapportées entre Iyad Ag Ghali et le DRS, janvier 2013

Le 8 janvier 2013, alors que les combattants d'Ansar Eddine progressent vers le sud du Mali, plusieurs sources spécialisées rapportent l'existence de communications interceptées entre Iyad Ag Ghali et des

éléments du DRS algérien. Selon ces informations, le service algérien aurait conseillé au chef touareg de faire preuve de prudence et de ne pas précipiter son offensive vers Bamako²⁵.

Placée dans le contexte de l'imminence de l'opération Serval, cette séquence revêt une portée stratégique particulière. Elle donne une consistance significative à l'hypothèse d'un canal de communication direct entre Ag Ghali et certains segments de l'appareil sécuritaire algérien au moment critique de la crise malienne. L'intérêt de cet épisode réside moins dans le contenu exact du conseil prêté au DRS que dans ce qu'il révèle : au moment où Ag Ghali dirigeait une offensive susceptible de provoquer l'effondrement de Bamako, un canal sécuritaire aurait encore existé avec Alger.

Cette donnée s'inscrit dans la logique d'intermédiation sous seuil de responsabilité analysée plus haut : conserver l'accès, maintenir le contact, influencer les seuils d'escalade, sans assumer publiquement une relation organique. Elle éclaire ainsi la continuité d'une relation fonctionnelle entre Ag Ghali et certains segments de l'appareil sécuritaire algérien, au moment même où le chef d'Ansar Eddine bascule du registre politico-rebelle vers le jihadisme armé.

3.5 Le sanctuaire algérien d'Iyad Ag Ghali après 2013

Après l'opération Serval de janvier 2013, plusieurs sources spécialisées situent Iyad Ag Ghali dans le Sud algérien, notamment dans la zone de Tinzaouatene et de Boughessa. Des informations attribuées à des sources de renseignement françaises, relayées notamment par Jean-Pierre Filiu, font état d'une présence d'Ag Ghali dans la partie algérienne de cet espace frontalier, sans intervention de neutralisation documentée de la part d'Alger²⁶.

Replacée dans la durée, cette localisation présumée prend une valeur analytique forte : elle s'inscrit dans une séquence de mobilité, de non-neutralisation et de sanctuarisation de fait autour d'un acteur placé au cœur de l'insécurité sahélienne. Ag Ghali est alors sous sanctions internationales, recherché pour son rôle dans l'insurrection jihadiste malienne, et progressivement appelé à devenir l'agrégateur central du jihadisme sahélien²⁷. Dans ces conditions, la persistance de sa mobilité dans un espace frontalier aussi sensible interroge moins la seule capacité militaire algérienne que le type de rapport entretenu par Alger avec certains acteurs armés opérant dans sa profondeur méridionale.

Cette lecture est renforcée par les propos attribués au général Christophe Gomart, ancien directeur du renseignement militaire français, selon lesquels les autorités algériennes n'auraient transmis aux services français que des numéros de téléphone concernant Iyad Ag Ghali, alors que les services français estimaient qu'il se trouvait dans la partie algérienne de Boughessa. Une telle appréciation alimente

²⁵ Jean-Pierre Filiu, « Pourquoi l'Algérie protège-t-elle le pire jihadiste du Sahel ? », Le Monde, blog Un si proche Orient, 21 octobre 2018.

²⁶ Idem.

²⁷ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Iyad Ag Ghali », résumé narratif QDi.316, 25 février 2013, mis à jour notamment le 14 novembre 2023.

directement la lecture d'une coopération volontairement limitée dans un dossier central pour la sécurité du Sahel²⁸.

La question posée par Jean-Pierre Filiu en 2018 conserve dès lors une portée stratégique : pourquoi l'Algérie, dotée d'un appareil sécuritaire dense, d'une profondeur frontalière directe et de capacités militaires importantes, n'a-t-elle jamais neutralisé un acteur placé sous sanctions internationales, puis visé par un mandat de la Cour pénale internationale, alors même que sa présence dans son environnement frontalier est régulièrement rapportée par des sources spécialisées ?²⁹

Le point central n'est pas l'existence d'une protection formelle, mais la répétition d'une anomalie stratégique : la survie prolongée d'un acteur jihadiste central dans un espace où l'Algérie dispose d'une capacité d'observation, d'intermédiation et de contrôle supérieure à celle de tout autre acteur régional. C'est cette anomalie, répétée dans le temps, qui nourrit l'hypothèse d'une sanctuarisation de fait.

3.6 L'influence indirecte d'Ag Ghali dans les Accords d'Alger de 2015

Lors des négociations ayant conduit aux Accords d'Alger de 2015, Iyad Ag Ghali n'était pas formellement partie prenante au processus. Pourtant, plusieurs analyses soulignent que son environnement politique, tribal et militant a continué de peser sur les équilibres de la négociation. Des exigences, relais ou émissaires proches de son entourage auraient ainsi trouvé des voies d'accès indirectes aux discussions, sans que le chef d'Ansar Eddine ne soit officiellement reconnu comme interlocuteur³⁰.

Cette configuration constitue l'un des paradoxes centraux du processus d'Alger. Le principal acteur jihadiste non signataire ne participe pas formellement à l'accord, mais son influence demeure perceptible à travers des relais, des équilibres locaux et des contraintes sécuritaires que la médiation ne pouvait ignorer. L'enjeu n'est donc pas de parler de collusion au sens pénal du terme, mais de souligner une perméabilité procédurale : le processus de paix, tout en excluant officiellement Ag Ghali, a laissé subsister des canaux indirects par lesquels son environnement pouvait peser sur les termes de la stabilisation³¹.

Cette perméabilité éclaire l'une des faiblesses structurelles des Accords d'Alger. En cherchant à intégrer certains acteurs du Nord-Mali tout en laissant hors champ la question jihadiste, la médiation algérienne a produit une architecture incomplète : assez large pour institutionnaliser certains équilibres politico-militaires, mais insuffisante pour neutraliser les acteurs capables de saboter l'ordre issu de l'accord.

²⁸ Jean-Pierre Filiu, *op. cit.*

²⁹ Conseil de sécurité des Nations unies, Comité des sanctions ISIL (Da'esh) et Al-Qaïda, « Iyad Ag Ghali », résumé narratif QDi.316, 25 février 2013, mis à jour notamment le 14 novembre 2023 ; Cour pénale internationale, Chambre préliminaire I, *The Prosecutor v. Iyad Ag Ghaly*, « Decision issuing a public redacted version of the warrant of arrest against Mr Iyad Ag Ghaly », ICC-01/12-01/17-12, 20 juin 2024.

³⁰ International Crisis Group, « Mali: Last Chance in Algiers », *Africa Briefing* n° 104, 18 novembre 2014 ; Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015.

³¹ International Crisis Group, « Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On », 24 juin 2020 ; Laurence Aïda Ammour, « Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis », *Stability: International Journal of Security & Development*, vol. 2, n° 2, 2013.

Le résultat est stratégique. L'Accord d'Alger n'a pas seulement échoué par manque d'application technique. Il a aussi été fragilisé par sa dépendance à une médiation qui conservait des canaux, des intérêts et des contraintes propres dans l'espace nord-malien. Cette situation renforce la thèse d'une médiation captive : Alger ne se contente pas de faciliter un compromis ; elle organise le cadre, sélectionne les interlocuteurs, contrôle une partie des accès et demeure indispensable à la gestion d'un conflit que l'accord ne parvient pas à résoudre durablement³².

IV. L'AFFAIRE IN AMENAS 2013 : DÉFAILLANCES SÉCURITAIRES, ZONES D'OMBRE ET LOGIQUE D'INDISPENSABILITÉ

4.1 Les faits établis : attaque, prise d'otages et réponse militaire algérienne

Du 16 au 19 janvier 2013, un commando d'environ quarante jihadistes relevant des Signataires par le sang, groupe dissident d'AQMI dirigé par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, attaque la plateforme gazière de Tiguentourine, près d'In Amenas, dans le Sud-Est algérien. Plus de 800 employés sont présents sur le site, dont de nombreux ressortissants étrangers. L'assaut final des forces spéciales algériennes entraîne la mort de plusieurs dizaines d'otages étrangers et de membres du commando, faisant de cette attaque l'un des épisodes terroristes les plus graves visant une infrastructure énergétique stratégique en Afrique du Nord³³.

L'attaque survient cinq jours après le déclenchement de l'opération Serval au Mali. Les assaillants la présentent comme une réponse directe à l'intervention française, ce qui inscrit immédiatement In Amenas dans la continuité de la crise malienne et dans l'espace sahélo-saharien des groupes issus de la matrice AQMI. Cette proximité temporelle avec Serval renforce la dimension régionale de l'affaire : In Amenas ne relève pas seulement d'une attaque contre une infrastructure algérienne, mais d'une séquence de projection jihadiste liée à la recomposition du théâtre malien³⁴.

L'épisode a durablement modifié la perception internationale des capacités sécuritaires algériennes.

L'attaque d'In Amenas révèle une fonctionnalité paradoxale : une défaillance sécuritaire majeure dans un État ultra-militarisé coïncide avec la restauration immédiate de sa centralité diplomatique.

L'opération Serval marginalisait la médiation algérienne ; cinq jours plus tard, In Amenas la réactive en prouvant que toute action sahélienne sans Alger est vouée à l'échec.

L'accès du commando à Tiguentourine interroge cette simultanéité. Dans un appareil sécuritaire aussi dense, la non-détection de quarante hommes lourdement armés renvoie moins à une négligence qu'à

³² International Crisis Group, « Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On », 24 juin 2020 ; Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015.

³³ Statoil ASA, *The In Amenas Attack: Report of the Investigation into the Terrorist Attack on In Amenas*, 2013 ; Reuters, « Algeria hostage crisis ends with dozens dead », janvier 2013 ; BBC News, « Algeria hostage crisis: What happened at In Amenas? », janvier 2013.

³⁴ United States Department of Justice, *Mokhtar Belmokhtar Indicted for In Amenas Hostage-Taking Attack*, 2015 ; Conseil de sécurité des Nations unies, rapports du Secrétaire général sur la situation au Mali, 2013.

une gestion sélective de la menace : certains flux sont interceptés, d'autres tolérés selon leur utilité stratégique. L'Algérie n'a pas besoin d'orchestrer l'attaque pour en tirer profit. Il lui suffit de ne pas neutraliser totalement les réseaux, de maintenir des marges de menace suffisantes pour justifier son indispensabilité, et de réserver sa réponse aux moments où la menace franchit le seuil intérieur, précisément celui d'In Amenas.

La menace et la médiation sont les deux faces d'un même système : non pas fabrication de la violence, mais gestion différenciée et conversion en levier de négociation permanente.

4.2 Les anomalies opérationnelles : accès au site, renseignement préalable et zones d'ombre

Plusieurs éléments ont nourri un débat persistant sur les défaillances sécuritaires ayant précédé l'attaque. Le premier tient à l'accès même du commando à un site gazier stratégique situé dans une zone censée être hautement surveillée. L'ancien officier algérien Habib Souaïdia a soutenu que la progression d'un groupe armé vers un tel site impliquait, au minimum, une défaillance sécuritaire majeure. Cette lecture ne constitue pas une preuve autonome de facilitation, mais elle pose une question centrale : comment un commando aussi lourdement armé a-t-il pu atteindre une infrastructure aussi sensible sans détection, interception ou neutralisation préalable ?³⁵

Le deuxième élément concerne les enregistrements attribués à des sources japonaises. Le journal *Nikkan Gendai* a rapporté en 2015 l'existence d'enregistrements dans lesquels des membres du commando auraient évoqué un arrangement ou une forme de tolérance avec des éléments du commandement militaire algérien. Le contenu de ces enregistrements doit être traité comme un élément de controverse, mais replacé dans l'ensemble des anomalies opérationnelles de l'attaque, il alimente la lecture d'une zone d'ombre persistante autour des conditions d'accès, de mouvement et de neutralisation du commando³⁶.

Le troisième élément concerne le rôle du DRS dans l'architecture sécuritaire régionale. Jeremy Keenan a interprété l'affaire In Amenas comme un épisode révélateur de la logique d'indispensabilité de l'appareil sécuritaire algérien : dans un contexte de crise malienne, d'intervention française et de recomposition du contre-terrorisme sahélien, l'attaque a replacé Alger au centre du dispositif sécuritaire régional. L'intérêt de cette lecture n'est pas d'affirmer une orchestration directe, mais de montrer que l'événement a produit un effet stratégique clair : renforcer la position de l'appareil sécuritaire algérien comme interlocuteur incontournable des partenaires occidentaux face à la menace jihadiste sahélo-saharienne.

La réhabilitation ultérieure du général Abdelkader Aït Ouarabi, dit général Hassan, ancien responsable du Service de coordination opérationnelle et du renseignement antiterroriste (SCORAT) au moment de l'affaire In Amenas, ajoute une dimension institutionnelle à cette lecture. Sa nomination en 2025 à la tête

³⁵ Habib Souaïdia, analyse reprise par Algeria Watch sur l'affaire In Amenas ; Statoil ASA, *The In Amenas Attack*, 2013.

³⁶ Nikkan Gendai, articles de 2015 relatifs aux enregistrements attribués aux assaillants d'In Amenas, à vérifier par l'original japonais ; Jeremy Keenan, analyses sur In Amenas et la sécurité algérienne, notamment dans ses travaux sur le Sahara et le contre-terrorisme.

de la DGSI, dans un contexte marqué par la relance du dossier judiciaire lié à Tiguentourine, interroge la continuité des réseaux, des méthodes et des cultures institutionnelles au sein de l'appareil sécuritaire algérien. L'intérêt analytique de cette séquence ne réside pas dans l'imputation d'une responsabilité personnelle directe, mais dans la permanence d'un système sécuritaire fondé sur le secret, la centralité des services et la gestion opaque des crises sahélo-sahariennes.

4.3 In Amenas comme démonstration d'indispensabilité sécuritaire

L'affaire In Amenas peut être lue comme un épisode de démonstration d'indispensabilité sécuritaire. L'Algérie ne se présente pas seulement comme victime d'une attaque terroriste ; elle réapparaît, après l'assaut, comme l'acteur sans lequel aucune architecture de sécurité sahélo-saharienne ne peut être pensée. L'épisode renforce ainsi une logique déjà observable au Mali : lorsque la menace s'intensifie, la centralité algérienne se reconstitue.

Cette dynamique ne suppose pas nécessairement une production directe de la menace. Elle repose sur un mécanisme plus subtil : l'instabilité, les défaillances de contrôle et les zones d'ombre opérationnelles peuvent produire un bénéfice stratégique pour l'acteur qui dispose de la plus grande profondeur sécuritaire, du meilleur accès aux réseaux et de la capacité de se présenter comme rempart indispensable. In Amenas s'inscrit donc dans la même grammaire stratégique que celle observée au Nord-Mali : contrôle des seuils, non-transparence opérationnelle, gestion différenciée des groupes armés et centralité revendiquée dans le dispositif antiterroriste.

La question centrale n'est donc pas de savoir si l'Algérie a dirigé l'attaque. Elle est de comprendre pourquoi une puissance dotée d'un appareil sécuritaire dense, d'une tradition de renseignement robuste et d'une connaissance fine des réseaux sahariens n'a pas empêché l'accès d'un commando jihadiste à l'un de ses sites énergétiques les plus sensibles. C'est cette contradiction entre capacité sécuritaire revendiquée et défaillance opérationnelle majeure qui donne à In Amenas sa portée analytique.

4.4 Ce que l'affaire In Amenas apporte à la thèse de l'implication structurelle

L'affaire In Amenas ne permet pas, à elle seule, d'établir une chaîne de commandement entre l'appareil sécuritaire algérien et les groupes armés sahélo-sahariens. Elle apporte cependant un élément important à la compréhension de la doctrine algérienne : la sécurité régionale y apparaît moins comme un espace de transparence et de neutralisation complète que comme un champ de gestion sélective de la menace.

Trois enseignements peuvent être tirés. Premièrement, l'attaque révèle une vulnérabilité opérationnelle majeure dans un secteur stratégique que l'État algérien présente pourtant comme hautement sécurisé. Deuxièmement, les zones d'ombre autour de l'accès au site, des mouvements du commando et de la réponse militaire alimentent l'idée d'un appareil sécuritaire fonctionnant selon une logique de compartimentation, de secret et de contrôle interne de l'information. Troisièmement, l'effet politique de

L'attaque a été de restaurer la centralité d'Alger dans la sécurité sahélo-saharienne, précisément au moment où l'intervention française au Mali redistribuait les équilibres régionaux.

Ainsi, In Amenas même si elle ne prouve pas mécaniquement une complicité opérationnelle, elle révèle cependant une constante : dans les crises sahélo-sahariennes, l'appareil algérien apparaît rarement comme un acteur extérieur. Il se situe au point de croisement entre menace, renseignement, médiation, réaction sécuritaire et production d'indispensabilité. C'est cette position intermédiaire, ni totalement extérieure, ni pleinement assumée comme partie prenante, qui nourrit la thèse d'une implication structurelle dans l'écosystème d'insécurité sahélien.

V. LA MONTÉE EN PUISSANCE DU JNIM : SAUT CAPACITAIRE, CIRCUITS LOGISTIQUES ET PROFONDEUR ALGÉRIENNE

5.1 Des capacités dépassant une insurrection classique

Les attaques du 25 avril 2026 révèlent une sophistication opérationnelle qui excède les paramètres d'une guérilla territoriale classique. La simultanéité des frappes sur plusieurs zones géographiques distinctes, notamment Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem, suppose une planification préalable, une logistique de communication sécurisée et un prépositionnement de combattants et de matériels. L'usage rapporté de drones commerciaux modifiés et de systèmes de communication cryptés signale soit l'accès à des compétences techniques externes, soit l'existence de circuits d'importation et de circulation rendus possibles par une porosité frontalière persistante.

Ce saut capacitaire peut être résumé à travers cinq indicateurs opérationnels : l'extension géographique de l'offensive, la précision du ciblage, la coordination entre acteurs idéologiquement distincts, le traitement différencié réservé à Africa Corps et la capacité du JNIM à transformer le contrôle territorial partiel en levier logistique.

Tableau 2. Les cinq indicateurs du saut capacitaire JNIM-FLA

Capacité observée	Observation	Seuil opérationnel dépassé	Implication analytique
Coordination géographique	Attaques simultanées sur plusieurs zones éloignées, notamment Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem	Harcèlement local ou attaque isolée	Existence probable d'une planification centralisée, de communications sécurisées et d'un prépositionnement logistique

Précision stratégique	Ciblage de personnalités sécuritaires de premier rang et de sites sensibles	Attaque opportuniste ou frappe symbolique limitée	Nécessité probable d'un renseignement préalable, dont l'origine demeure indéterminée
Alliance tactique	Coordination opérationnelle entre le JNIM et le FLA	Séparation habituelle entre agenda jihadiste et agenda séparatiste	Convergence d'intérêts entre acteurs distincts, avec possibilité d'intermédiation ou de facilitation régionale
Traitement différencié	Évacuation protégée d'éléments d'Africa Corps vers Tessalit sous escorte du FLA	Logique d'affrontement généralisé contre tous les soutiens de Bamako	Indice d'une négociation préalable et de l'intervention possible d'un intermédiaire crédible
Blocus logistique	Pression sur les axes d'approvisionnement, checkpoints, attaques contre les routes et le carburant	Harcèlement périphérique classique	Capacité à transformer le contrôle territorial partiel en levier économique et politico-militaire

Ce tableau ne permet pas, à lui seul, d'établir l'existence d'un pilotage étatique externe. Il montre toutefois que l'hypothèse d'une insurrection strictement locale devient insuffisante pour expliquer la combinaison de la simultanéité, de la précision, de la logistique et du traitement différencié des acteurs. L'intérêt analytique réside précisément dans cette zone intermédiaire : une offensive qui n'exige pas nécessairement un commandement extérieur direct, mais qui suppose un environnement régional permissif, des réseaux d'appui ou des intermédiations capables de soutenir un tel niveau de coordination.

Cette montée en puissance s'inscrit dans une dynamique déjà observable avant avril 2026. Le Critical Threats Project (AEI, novembre 2025) documente que le JNIM a établi en 2025 des zones de contrôle record dans la région de Sikasso : checkpoints sur les routes nationales, collecte de taxes dans douze villes, destruction de pylônes de communication. Jean-Hervé Jézéquel (ICG) note que le JNIM a développé une capacité à mettre sous pression les grandes villes que ses adversaires n'anticipaient pas à cette échelle.

5.2 Le blocus logistique de Bamako et la géographie des dépendances

Depuis 2024, le JNIM a opéré une transition stratégique : du terrorisme spectaculaire vers le blocus logistique systématique. En septembre 2025, le groupe impose un blocus du carburant en attaquant les

routes d'approvisionnement reliant la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire aux villes méridionales maliennes. Cette stratégie a été précédée par des attaques ciblées à Kayes et Nioro du Sahel en juillet 2025, ainsi que par l'assaut contre le camp militaire de Tombouctou en juin 2025.

Le carburant devient alors un instrument de pression économique et politico-militaire. En réduisant la mobilité des forces armées, en perturbant les transports civils et en provoquant une hausse des prix, le JNIM transforme la vulnérabilité énergétique du Mali en levier politico-militaire.

Ce blocus tire parti d'une vulnérabilité structurelle : une part significative des approvisionnements du Nord-Mali dépend des circulations transfrontalières sahariennes. La frontière algéro-malienne, longue d'environ 1 400 kilomètres, le trafic de contrebande dans la zone de Tinzaouatene, les réseaux tribaux touaregs et l'absence de neutralisation documentée des sanctuaires frontaliers créent un environnement favorable à l'hypothèse d'un approvisionnement partiel du JNIM via les réseaux frontaliers algériens. Cette hypothèse relève d'une inférence structurelle : elle ne prouve pas une direction algérienne, mais elle montre que l'espace frontalier sous influence algérienne constitue une profondeur logistique possible pour les groupes armés opérant au Mali.

5.3 La généalogie GSPC-AQMI-JNIM : un héritage algérien documenté

La genèse du JNIM s'inscrit dans une continuité humaine, doctrinale et organisationnelle issue de la reconfiguration du jihadisme algérien des années 1990. L'organisation est l'héritière structurelle du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), né d'une scission du GIA en 1998³⁷ et devenu AQMI en 2007. Le premier chef d'AQMI, Abdelmalek Droukdel³⁸, était algérien. Mokhtar Belmokhtar, figure centrale du jihadisme saharien et cofondateur du JNIM via Al-Mourabitoun, est originaire de Ghardaïa³⁹. Cette filiation est académiquement établie et implique que l'organisation conserve, dans ses structures intermédiaires, des connexions personnelles, familiales ou tribales avec des individus résidant en territoire algérien. Ce substrat constitue une réalité structurelle : le jihadisme sahélien contemporain n'est pas extérieur à l'Histoire sécuritaire algérienne. Il en prolonge certaines circulations humaines,

³⁷ Le déploiement progressif de cette mouvance vers le septentrion malien et la zone saharienne au cours des années 2000 a marqué une étape décisive de son internationalisation, aboutissant à sa mutation en Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en 2007. Cette trajectoire met en lumière un phénomène de sédimentation où les méthodes opérationnelles et les réseaux d'influence du JNIM demeurent étroitement liés au substrat sécuritaire et politique algérien originel.

³⁸ Après avoir pris part à la guerre civile algérienne au sein du Groupe islamique armé (GIA), Droukdel devient en 2004 « émir » du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). En janvier 2007, il prête allégeance à al-Qaïda et son organisation prend le nom d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

³⁹ Mokhtar Belmokhtar (alias Le Borgne ou Khaled Abou al-Abbas), né le 1er juin 1972 à Ghardaïa (Algérie). Combat successivement au sein du GIA puis du GSPC durant la « décennie noire » algérienne. Principal artisan de l'allégeance du GSPC à Al-Qaïda (2007), il est le premier chef d'AQMI à s'implanter durablement dans la zone sahélo-saharienne. Fondateur des « Signataires par le sang » (responsable de l'attaque d'In Amenas en 2013), puis émir d'Al-Mourabitoun, il réintègre AQMI en 2015 avant que son organisation ne devienne l'un des piliers fondateurs du JNIM en 2017. Inscrit sur la liste des sanctions de l'ONU (résolution 1267) depuis 2003, son parcours incarne la mutation des réseaux algériens en une structure régionale sahélienne.

certains réseaux, certaines matrices doctrinales et certaines routes sahariennes. Le lien n'est donc pas celui d'un commandement direct, mais celui d'une continuité d'écosystème.

VI. INSTRUMENTALISATION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE : EXTENSION CIVILE D'UNE STRATÉGIE DE CONTRÔLE INDIRECT

6.1 Intermédiation sélective et diplomatie multi-canaux

Le 26 février 2023, les autorités algériennes reçoivent des représentants du Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad (CSP-DPA), dont certains font l'objet de mandats d'arrêt maliens. Quelques mois plus tard, en décembre 2023, Alger accueille l'imam Mahmoud Dicko⁴⁰, figure centrale de l'opposition civile à la junte de Bamako. Ces séquences ne relèvent pas d'une simple diplomatie d'accueil. Elles traduisent une intermédiation sélective fondée sur la multiplication des canaux d'interaction avec des acteurs étatiques, para-étatiques et contestataires.

Cette capacité à entretenir simultanément des relations avec des segments opposés du champ politique malien permet de préserver une marge d'influence quelle que soit l'évolution interne de Bamako. Elle révèle une diplomatie fonctionnelle, orientée non vers la stabilisation d'un ordre politique donné, mais vers la conservation d'une position d'interface dans le système malien. Dans cette configuration, la médiation n'est pas neutre ; elle constitue un instrument de positionnement, permettant à l'acteur qui la détient de rester indispensable à toute recomposition.

La réaction de Bamako, marquée par la convocation de l'ambassadeur algérien et la dénonciation d'une ingérence, illustre la perception malienne de cette pratique. En recevant des figures recherchées par Bamako, Alger ne médie pas : il sélectionne. Cette capacité de choisir qui parle, qui est protégé et qui est exclu du champ politique malien transforme l'ingérence en instrument de structuration indirecte, non en service diplomatique.

6.2 Neutralité performative et gestion narrative de la crise

L'attitude algérienne à la suite des attaques du 25 avril 2026 s'inscrit dans une logique d'ambiguïté stratégique. Alors que les offensives débutent le 25 avril, aucune réaction officielle n'est formulée avant le 27 avril, à l'occasion d'une déclaration du ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf. Cette prise de position condamne le terrorisme en termes génériques, sans désigner explicitement les groupes impliqués.

La réaction algérienne du 27 avril 2026 s'inscrit dans cette logique. Alors que la CEDEAO condamne le jour même, que l'Union européenne et la Russie réagissent le 26 avril, Alger demeure silencieux pendant quarante-huit heures. La déclaration d'Ahmed Attaf, lorsqu'elle intervient, évite toute désignation

⁴⁰ ALGÉRIE – Présidence De La République. Communiqué officiel : réception de Mahmoud Dicko par le président Abdelmadjid Tebboune. Alger, 19 décembre 2023

nominative du FLA et du JNIM. Elle se limite à un rejet générique du terrorisme et à un appel à la cohésion nationale malienne. Cette formulation déplace le débat des responsabilités transfrontalières vers la gestion interne de Bamako, préservant ainsi la marge d'intermédiation algérienne.

Ce positionnement relève d'une neutralité performative : l'État condamne le phénomène terroriste comme catégorie abstraite tout en évitant de qualifier les acteurs spécifiques. Cette posture permet de préserver une capacité d'intermédiation, en évitant de s'aligner explicitement contre des groupes susceptibles d'être intégrés, directement ou indirectement, dans des dynamiques de négociation futures.

6.3 Hedging régional et reconfiguration rapide des partenariats

Les 22 et 23 avril 2026, soit trois jours avant les attaques, l'Algérie conclut 34 accords bilatéraux avec le Tchad, incluant un partenariat énergétique structurant. La concomitance temporelle est troublante : trois jours avant l'offensive la plus importante au Mali depuis 2012, Alger verrouille une profondeur diplomatique et énergétique alternative. Cette séquence révèle une capacité de réallocation stratégique qui désamorce l'impact de la rupture malienne avant même qu'elle ne se matérialise militairement.

Cette dynamique peut être interprétée comme une stratégie de *hedging régional* : la perte ou la dégradation d'une relation bilatérale n'entraîne pas un retrait, mais une compensation immédiate par l'activation d'un autre partenaire. L'objectif n'est pas la fidélisation exclusive d'un État, mais la préservation d'une profondeur diplomatique et économique à l'échelle régionale.

Dans ce cadre, les relations ne sont pas linéaires mais modulables. Elles s'ajustent en fonction des repositionnements politiques locaux, permettant à l'acteur qui les orchestre de maintenir une présence structurante dans le système sahélien, indépendamment des évolutions nationales.

6.4 Conflictualisation diplomatique et rupture de confiance

En septembre 2025, le représentant malien à l'Assemblée générale des Nations unies accuse publiquement l'Algérie d'exporter du terrorisme. Cette déclaration, formulée dans une enceinte internationale, marque un seuil dans la dégradation des relations bilatérales.

Elle transforme un différend politique en objet de conflictualisation diplomatique explicite. L'accusation engage la responsabilité internationale de l'État qui la formule, tout en révélant une rupture de confiance avancée entre les deux capitales. Elle signale également que les pratiques perçues comme relevant d'une gestion indirecte de la sécurité sahélienne ne sont plus interprétées comme de la médiation, mais comme une source de déstabilisation.

Cette séquence confirme une évolution structurelle : la relation entre Alger et Bamako ne s'inscrit plus dans un cadre de coopération sécuritaire, mais dans une logique concurrentielle où la médiation,

l'intermédiation et les interactions diplomatiques deviennent des instruments de positionnement stratégique.

Pris ensemble, ces éléments constituent les instruments civils d'une stratégie de contrôle indirect : non pas l'occupation du champ politique malien, mais sa structuration par l'intermédiation, l'ambiguïté et la reconfiguration permanente des équilibres. La diplomatie algérienne n'est pas l'extension civile d'une stratégie sécuritaire. Elle en est la forme accomplie, celle qui permet d'opérer sans en assumer la direction, de peser sans en payer le coût politique, et de demeurer indispensable sans être identifiée comme partie prenante.

VII. REGISTRE SÉCURITAIRE ET MILITAIRE

7.1 Le drone abattu : protection d'une cible terroriste

Le 1er avril 2025, l'Algérie abat un drone militaire malien Bayraktar Akinci. Bamako précise que l'appareil s'apprêtait à frapper des groupes armés ayant revendiqué des actes terroristes. Conséquence, l'Algérie a physiquement empêché une frappe contre le FLA ou ses affiliés, protégeant de facto les cibles visées. L'Algérie conteste la localisation de l'appareil, affirmant qu'il avait pénétré 1,6 à 2 km en territoire algérien ; Bamako soutient qu'il se trouvait à 9,5 km en territoire malien.

En septembre 2025, le Mali a saisi la Cour internationale de Justice à ce sujet. En portant l'affaire devant la CIJ, Bamako ne cherche pas seulement réparation pour la perte d'un équipement, mais vise à faire constater par le droit international la protection physique que l'Algérie accorderait aux groupes armés opérant au Sahel.

7.2 Le sanctuaire de Tinzaouatene : la géographie comme indice

La zone de Tinzaouatene fonctionne comme un sanctuaire depuis 2012 pour les groupes rebelles touaregs et le JNIM. Le FLA y a été fondé le 30 novembre 2024, à quelques centaines de mètres de la frontière algérienne. Cette proximité géographique extrême n'est pas anodine : elle signifie que la création du principal groupe armé séparatiste malien, qui a mené l'offensive du 25 avril 2026, s'est faite à portée immédiate de la frontière algérienne. Pendant quatorze ans, l'Algérie, avec le premier budget de défense africain, n'a pas tenté de neutraliser ce sanctuaire. Les analystes s'accordent à qualifier cette passivité de choix stratégique plutôt que de défaillance.

Tinzaouatene peut ainsi être analysée comme un sanctuaire négocié plutôt que comme une simple zone incontrôlée. L'intérêt stratégique d'un tel espace n'est pas nécessairement de permettre une victoire totale du JNIM ou du FLA, mais de maintenir une zone grise empêchant l'armée malienne et ses soutiens russes de s'installer durablement au contact direct de la frontière algérienne. Dans cette logique, l'instabilité du Nord-Mali fonctionne comme un tampon stratégique, coûteux pour Bamako mais utile à Alger pour préserver sa profondeur sécuritaire et son rôle d'intermédiaire incontournable.

Après la reprise de Kidal par l'armée malienne et les mercenaires russes en novembre 2023, des dirigeants du CSP-DPA se sont repliés en territoire algérien. Parmi eux figurent des individus faisant l'objet de mandats d'arrêt maliens. L'Algérie leur a accordé une protection de facto, refusant toute extradition ou expulsion.

7.3 Le registre financier : vulnérabilités BC/FT et angle lawfare

La dimension sécuritaire du dossier ne se limite pas aux flux armés et logistiques. Elle comporte également un volet financier. En juin 2025, la Commission européenne a mis à jour sa liste des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs régimes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme⁴¹. L'Algérie figure parmi les juridictions ajoutées à cette liste, ce qui impose aux entités européennes concernées des mesures de vigilance renforcées dans les transactions impliquant ces pays.

Cet élément ne constitue pas une preuve de soutien étatique à des groupes armés. Il offre toutefois un angle complémentaire d'analyse : celui des vulnérabilités systémiques en matière de contrôle financier, de traçabilité des flux et de prévention du financement du terrorisme. Dans une perspective de lawfare, ce registre peut être mobilisé non pour affirmer une culpabilité directe, mais pour documenter un environnement institutionnel exposé, dans lequel les circuits financiers, humanitaires, commerciaux ou informels peuvent devenir des vecteurs de risque sécuritaire régional.

VIII. L'OFFENSIVE DU 25 AVRIL 2026 : ANALYSE DE LA CONVERGENCE

8.1 Les faits établis

Le 25 avril 2026, peu avant l'aube, le Front de libération de l'Azawad (FLA) et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) lancent une offensive coordonnée sans précédent sur le territoire malien. Des attaques quasi simultanées visent plusieurs centres stratégiques : Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem.

À Kati, ville garnison située à 15 km de Bamako et siège de plusieurs responsables militaires de la junte, un attentat-suicide au véhicule piégé vise la résidence du ministre de la Défense, le général Sadio Camara. L'attaque tue le ministre, sa seconde épouse et deux de ses petits-enfants. Le chef du

⁴¹ Commission européenne, « La Commission met à jour la liste des pays à haut risque afin de renforcer la lutte internationale contre la criminalité financière », 11 juin 2025.

La Commission précise que la liste vise les pays présentant des carences stratégiques dans leurs régimes LBC/FT et que les entités européennes doivent appliquer une vigilance accrue. Reuters confirme que l'Algérie figure parmi les juridictions ajoutées à la liste lors de la mise à jour de juin 2025. Voir également GAFI, « Jurisdictions under Increased Monitoring », 24 octobre 2025, qui indique que l'Algérie s'est engagée depuis octobre 2024 à renforcer l'efficacité de son dispositif AML/CFT.

renseignement intérieur, le général Modibo Koné, est grièvement blessé par balles lors des combats à Kati. Le chef d'état-major de l'armée, le général Oumar Diarra, est également blessé.

Dans le nord, le FLA reprend le contrôle de Kidal, bastion symbolique du mouvement touareg, après la retraite des forces maliennes et des mercenaires russes d'Africa Corps⁴². Les combattants russes et maliens évacuent vers l'ancienne base de la MINUSMA, puis quittent la ville le 26 avril après des négociations avec le FLA. Le porte-parole du FLA, Mohamed Elmaouloud Ramadane, déclare que « Kidal est libre » et que les forces russes quittent la ville « pour toujours ».

Les attaques se poursuivent à Gao, où le contrôle de la ville est disputé, à Sévaré et Mopti en région centrale. Le JNIM revendique la prise de « contrôle total » de Mopti. Le 28 avril, le JNIM annonce un blocus de Bamako.

Il s'agit de la plus grande offensive au Mali depuis la rébellion de 2012⁴³. Son caractère coordonné sur un espace géographique de plus de 1 500 km, la simultanéité des frappes et le ciblage précis du commandement militaire malien révèlent un saut capacitaire qui excède les paramètres d'une insurrection classique⁴⁴.

Au-delà de l'assassinat du ministre de la Défense, l'opération prend la forme d'une décapitation partielle du commandement sécuritaire malien, visant simultanément les centres de décision militaire, politique et renseignement. Le ciblage précis de la résidence du ministre à Kati suggère l'existence d'un renseignement préalable sur ses habitudes et les vulnérabilités de son dispositif de protection, sans que l'origine interne ou externe de ce renseignement puisse être établie à ce stade. Ce point ne permet pas d'imputer l'opération à un acteur étatique, mais il renforce l'idée d'une préparation structurée excédant le registre d'une attaque opportuniste.

⁴² UNITED NATIONS. Report of the Secretary-General on the situation in Mali. New York : United Nations, 2024.

⁴³ INTERNATIONAL CRISIS GROUP. Central Sahel: Managing the Security Crisis. Bruxelles : International Crisis Group, 2023.

⁴⁴ THURSTON, Alexander. Jihadists of North Africa and the Sahel: Local Politics and Rebel Groups. Cambridge : Cambridge University Press, 2020.

Carte 1. Principaux foyers de l'offensive du 25 avril 2026 et zones frontalières algéro-maliennes



Cette carte permet de situer les principaux espaces mentionnés dans l'analyse : Bamako/Kati, Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou, Tessalit et Tin-Zaouâtène. Elle met en évidence la distance entre le centre politique malien et les zones septentrionales frontalières de l'Algérie, ainsi que la profondeur géographique dans laquelle s'articulent les offensives du JNIM et du FLA.

8.2 La proximité temporelle : deux semaines entre le revirement et l'offensive

Trois lectures de l'offensive peuvent être envisagées, à situer dans le contexte de détérioration Mali-Algérie déjà documenté (supra, sections VI-VII), ce qui invite à examiner trois scénarios de genèse.

La première, coïncidence structurelle : l'offensive était planifiée de longue date indépendamment des évolutions diplomatiques. Cette hypothèse est théoriquement défendable mais difficilement conciliable avec la précision du calendrier et la convergence des acteurs.

La deuxième, accélération réactionnelle : une opération en préparation avancée a été déclenchée en réponse à une fenêtre d'opportunité stratégique. C'est la lecture la plus cohérente avec les éléments disponibles dans les sources ouvertes, notamment la déclaration d'un commandant de terrain du FLA selon lequel l'offensive était préparée depuis des mois.

La troisième, orchestration délibérée : un acteur extérieur aurait activé une capacité militaire en réponse à une conjoncture régionale favorable⁴⁵.

La coordination entre le FLA et le JNIM ne doit pas masquer la différence de nature entre les deux acteurs. Le FLA relève d'une logique séparatiste touarègue, territoriale et politico-militaire, tandis que le

⁴⁵ La combinaison de quatre facteurs : (a) la paralysie du dispositif sécuritaire malien après la perte de Kidal (novembre 2023) et l'échec des frappes aériennes contre les sanctuaires frontaliers ; (b) la tension maximale entre Bamako et Alger suite aux accusations à l'ONU (septembre 2025) et à la saisine de la CIJ ; (c) la signature, trois jours avant l'offensive, de 34 accords algéro-tchadiens verrouillant une profondeur diplomatique alternative pour Alger ; (d) l'absence de réaction préventive des forces russes d'Africa Corps, cantonnées dans une posture défensive à Kidal.

JNIM s'inscrit dans un agenda jihadiste transnational affilié à Al-Qaïda . Leur convergence du 25 avril relève donc d'abord d'une alliance tactique contre un adversaire commun, la junte malienne et ses soutiens russes. Cette lecture n'exclut pas l'existence d'intermédiations, de facilités régionales ou de convergences d'intérêts, mais elle évite de transformer automatiquement une coordination opérationnelle en preuve de commandement unifié.

Ce qui est factuel : l'Algérie n'a condamné ni le FLA ni le JNIM dans sa réaction tardive du 27 avril. Le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf a livré une déclaration de principe condamnant « toutes les formes et manifestations de terrorisme » et appelant au renforcement de la « cohésion nationale » malienne⁴⁶. Cette formulation générique, émise quarante-huit heures après les faits, contraste avec les réactions plus rapides et plus explicites de la CEDEAO (condamnation le jour même), de l'Union européenne et de la Russie (26 avril), qui ont désigné explicitement les groupes armés ou qualifié les attaques de « terrorisme ». Ce contraste est analytiquement significatif : il révèle une posture algérienne de retenue nominative qui préserve des marges de négociation futures avec des acteurs que d'autres puissances qualifient sans ambiguïté de terroristes.

8.3 Trois lectures de l'offensive : coïncidence, opportunité ou orchestration ?

Alors que les unités des Forces armées maliennes ont été systématiquement ciblées, environ 400 combattants d'Africa Corps (ex-Wagner) présents à Kidal ont été escortés vers l'ancienne base de la MINUSMA, puis ont négocié leur retrait de la ville le 26 avril. Le FLA, par la voix de son porte-parole Mohamed Elmaouloud Ramadane, a déclaré à AFP n'avoir « aucun problème particulier avec la Russie, ni avec aucun autre pays », précisant que « notre problème est avec le régime qui gouverne Bamako »⁴⁷. Il a néanmoins affirmé que l'objectif du FLA était le retrait permanent des forces russes « d'Azawad et au-delà, de tout le Mali »⁴⁸. Parallèlement, le JNIM a adressé un communiqué distinct à la Russie proposant de ne pas la prendre pour cible « en échange de la non-prise de cible de cette dernière et d'une coordination visant à construire une relation future équilibrée et efficace »⁴⁹.

Ce traitement différencié, surprenant en pleine offensive généralisée, révèle une négociation préalable impliquant un intermédiaire crédible auprès des deux parties. Selon des informations rapportées par des observateurs spécialisés dans la sécurité sahélienne, des contacts indirects auraient facilité l'évacuation des forces russes. Cette hypothèse, cohérente avec la logique d'intermédiation algérienne documentée depuis les années 1990, place Alger en position de contrôler simultanément le niveau de violence via les groupes armés et les marges de manœuvre des soutiens extérieurs de Bamako.

⁴⁶ Radio Algérie, 27 avril 2026.

⁴⁷ AFP, cité par The Moscow Times, 26 avril 2026.

⁴⁸ AFP, cité par The Moscow Times, 26 avril 2026.

⁴⁹ Radio-Canada, 26 avril 2026.

Parallèlement, cet épisode révèle les limites structurelles du partenariat russo-malien. La puissance de feu fournie par Africa Corps ne compense pas l'absence d'un maillage humain, tribal et territorial profond⁵⁰. Or, dans le Sahel, la supériorité opérationnelle dépend moins du volume d'armement que de la maîtrise des réseaux locaux, des circuits de renseignement humain et des corridors transfrontaliers⁵¹. Les Russes ont découvert cette réalité à Kidal : leurs blindés, leurs drones et leurs communications cryptées leur ont donné une supériorité locale temporaire, mais jamais une maîtrise durable du terrain. Le FLA, constitué de Touaregs des mêmes tribus et des mêmes territoires, a pu mobiliser des réseaux familiaux transfrontaliers, de Kidal à Tamanrasset, de Tessalit à Tinzaouatene, qui lui ont permis d'encercler la ville sans combat majeur et de négocier le retrait russe⁵².

Tessalit, située à moins de 100 km de la frontière algérienne et désormais sous contrôle du FLA, constitue un point de fixation logistique dont la valeur stratégique dépasse le seul épisode du 25 avril. Son contrôle par le FLA empêche l'armée malienne de disposer d'un point d'appui aérien dans le Grand Nord, transformant la zone frontalière en profondeur négociée où l'influence algérienne, directe ou indirecte, demeure structurante.

Ce que cette séquence révèle de la posture algérienne est analytiquement significatif. L'Algérie n'a pas besoin d'envoyer des troupes au Mali pour peser sur le conflit. Elle dispose d'une *profondeur historique* dans les réseaux tribaux, une connaissance intime des corridors transfrontaliers, une *capacité d'intermédiation* fondée sur des décennies de contacts avec les acteurs armés⁵³. Ce n'est pas une supériorité militaire. C'est une *supériorité relationnelle*, invisible, non quantifiable, mais déterminante. C'est pourquoi l'abattage du drone malien en avril 2025 n'était pas seulement un acte de défense territoriale. C'était un signal : Alger contrôle les seuils, les corridors, les marges. Bamako peut frapper ailleurs. Mais pas là où les structures relationnelles du terrain, tribales, informationnelles, commerciales, fonctionnent selon des règles que seul Alger comprend et modère⁵⁴.

⁵⁰ Just Security, 28 avril 2026.

⁵¹ Africa Center for Strategic Studies, 28 avril 2026.

⁵² La géographie comme négateur de la puissance de feu : Le Sahel malien, de Bamako à Tessalit, 1 500 km de pistes sablonneuses, de oueds impraticables en saison des pluies, de zones sans couverture téléphonique, rend impossible le contrôle continu d'un espace par la seule présence armée. Les groupes armés ne cherchent pas à tenir le terrain face à une force supérieure en armement. Ils le fluidifient, le rendent hostile, le rendent ingouvernable. Les Russes ont déployé des canons automoteurs, des mortiers, des systèmes de défense aérienne portatifs, des drones d'observation. Ils ont échoué parce qu'ils n'avaient pas construit de relation de confiance avec les notables, les chefs religieux, les commerçants des oasis. Ils n'avaient pas de présence dans les mariages, les enterrements, les marchés, les mosquées. Ces espaces où se tisse la légitimité et où se négocie l'allégeance. Quand le FLA a encerclé Kidal, les Russes n'avaient pas d'issue. Leurs blindés ne pouvaient pas emprunter les pistes sans guide local. Leurs drones ne pouvaient pas distinguer un combattant d'un berger. Leurs communications cryptées ne leur disaient pas qui, dans la ville, transmettait leurs positions. Ils ont dû négocier leur retrait, non pas avec un adversaire qu'ils pouvaient écraser par le feu, mais avec un interlocuteur qui maîtrisait les réseaux, les corridors, les codes.

⁵³ Au Sahel, une donnée n'est stratégique que si elle révèle les intentions via des informations sociales et relationnelles. Les groupes armés s'appuient sur des réseaux de renseignement fondés sur la filiation, la religion et la défiance envers l'État, mobilisant des acteurs ordinaires comme capteurs diffus. Décentralisés et sans hiérarchie, ces réseaux sont résilients et permettent une anticipation fine. Grâce à sa proximité, sa maîtrise des codes locaux et son ancrage historique, l'Algérie dispose d'une capacité d'écoute et d'influence difficilement répliquable.

⁵⁴ Les corridors transfrontaliers comme espace de souveraineté négociée

IX. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU FAISCEAU D'INDICES

Le tableau ci-dessous ne vise pas à établir une preuve judiciaire de commandement opérationnel direct. Il synthétise un faisceau d'indices convergents, répartis par registres politique, sécuritaire, militaire, logistique, historique, juridique et financier, permettant d'apprécier le degré d'implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème d'insécurité sahélien.

Tableau 3. Faisceau d'indices : registres, qualification et valeur probatoire

Registre	Élément factuel	Qualification analytique	Niveau de preuve	Codage
Politique	Réception officielle de dirigeants azawads sous mandat d'arrêt malien par le président Tebboune, février 2023	Fait établi par sources multiples	ÉLEVÉ	A
Politique	Accueil de l'imam Mahmoud Dicko, principal opposant civil à la junte Goïta, à Alger, décembre 2023	Fait établi par sources régionales et internationales	ÉLEVÉ	A
Politique	Silence de 48 heures sur les attaques du 25 avril 2026 et absence de désignation du FLA et du JNIM dans la déclaration d'Ahmed Attaf du 27 avril	Fait établi, portée interprétative significative	ÉLEVÉ	A
Politique	Signature de 27 accords et mémorandums d'entente algéro-tchadiens, incluant un partenariat énergétique Sonatrach, trois jours avant l'offensive des 25-26 avril 2026	Concomitance documentée, sans lien causal formellement établi	MOYEN	B
Juridique international	JNIM inscrit sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU (2018)	Statut onusien de groupe terroriste structurant le cadre normatif de l'analyse	ÉLEVÉ	A
Juridique international	Iyad Ag Ghali inscrit sur la liste des sanctions du Comité 1267 de l'ONU (2013)	Désignation individuelle au titre des sanctions antiterroristes internationales	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Relations fonctionnelles documentées ou rapportées entre Iyad Ag Ghali et l'appareil	Fait documenté par sources académiques, journalistiques et spécialisées	ÉLEVÉ	A

Les frontières sahéliennes sont des constructions juridiques superposées à des dynamiques anciennes, fonctionnant comme des espaces où la souveraineté est fragmentée. Les flux stratégiques transitent via des corridors contrôlés par des réseaux locaux, indépendamment des dispositifs étatiques. Les groupes armés évoluent dans cet espace grâce à des ancrages transfrontaliers et des itinéraires informels coordonnés avec des relais locaux. Dans ce contexte, le contrôle indirect des marges et la régulation sélective des flux suffisent à produire un effet stratégique et à s'imposer comme acteur clé sans contrôle territorial direct.

	sécuritaire algérien depuis les années 1990			
Sécuritaire	Communications entre Iyad Ag Ghali et le DRS interceptées par les services français le 8 janvier 2013	Interceptions citées par sources spécialisées	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Présence présumée d'Iyad Ag Ghali en territoire algérien après 2013, dans la zone Tinzaouatene-Boughessa, selon des renseignements français rapportés	Information de renseignement rapportée, non confirmée par document officiel public	MOYEN-ÉLEVÉ	B
Sécuritaire	Refus présumé de coopération opérationnelle complète avec la France concernant la localisation d'Iyad Ag Ghali, selon des propos attribués au général Christophe Gomart	Témoignage d'ancien responsable du renseignement militaire français, à forte portée analytique mais non judiciaire	MOYEN-ÉLEVÉ	B
Sécuritaire	Attaque d'In Amenas, janvier 2013 : zones d'ombre, complicités présumées du DRS, enregistrements japonais, réhabilitation du général Hassan en 2025	Analyses académiques, témoignages et enquêtes journalistiques	MOYEN	B
Sécuritaire	Sanctuaire de Tinzaouatene non neutralisé par l'armée algérienne depuis 2012 malgré des capacités militaires significatives	Fait de terrain établi, interprété comme passivité stratégique ou incapacité assumée	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Fondation du FLA à Tinzaouatene, à proximité immédiate de la frontière algérienne, novembre 2024	Fait géographique et politique documenté	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Abattage d'un drone militaire malien Bayraktar le 1er avril 2025, alors que Bamako affirme qu'il visait des groupes armés terroristes	Fait établi, versions malienne et algérienne contradictoires sur la localisation de l'appareil	ÉLEVÉ	A
Militaire	Capacités du JNIM dépassant une insurrection classique : coordination sur un espace étendu, précision stratégique, alliance tactique FLA-JNIM	Fait documenté par médias internationaux et centres d'analyse spécialisés	ÉLEVÉ	A
Militaire	Évacuation sécurisée d'Africa Corps par le FLA vers Tesselit sous escorte et traitement différencié des forces russes	Fait rapporté par sources spécialisées et médias régionaux, nécessitant confirmation indépendante complète	MOYEN	B

Logistique	Dépendance majeure, alimentaire et énergétique, du Nord-Mali vis-à-vis des approvisionnements transfrontaliers algériens	Fait économique structurant, créant un levier de dépendance régionale	ÉLEVÉ	A
Historique	Généalogie GSPC-AQMI-JNIM ancrée dans la conflictualité algérienne des années 1990, avec filiation humaine et doctrinale directe	Cadre historique et doctrinal académiquement établi	MOYEN	B
Juridique	Plainte malienne à la Cour internationale de Justice concernant l'abattage du drone, septembre 2025	Acte officiel ou diplomatique documenté	ÉLEVÉ	A
Juridique	Qualification de l'Algérie comme « exportateur de terrorisme » par le représentant malien à l'Assemblée générale des Nations unies, septembre 2025	Déclaration officielle dans une enceinte internationale, à forte portée diplomatique	ÉLEVÉ	A
Financier	Inscription de l'Algérie sur la liste européenne des pays tiers à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, juin 2025	Acte institutionnel établissant une vulnérabilité systémique LBC/FT, sans constituer une preuve de soutien étatique à des groupes armés	ÉLEVÉ	A
Judiciaire	Ouverture par le Parquet national antiterroriste (PNAT) français de huit procédures pour « terrorisme d'État » visant explicitement l'Algérie, l'Iran et la Russie, annoncée le 3 avril 2026	Annonce officielle du procureur Olivier Christen établissant l'existence de soupçons suffisamment graves pour justifier des poursuites, sans constituer en l'état un constat judiciaire définitif de culpabilité	ÉLEVÉ	A

Codage	Signification
A	Fait établi à forte valeur probatoire
B	Fait établi ou rapporté, mais lien causal ou interprétation discutée
C	Indice structurel ou inférence analytique

Pris isolément, ces éléments peuvent faire l'objet de discussions distinctes quant à leur portée exacte. Pris ensemble, ils constituent un faisceau d'indices cohérent qui ne démontre pas un commandement opérationnel direct, mais qui documente une implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème sahélien d'insécurité : médiation intéressée, tolérance territoriale, non-coopération opérationnelle,

centralité logistique, influence sur les acteurs armés et vulnérabilités financières exploitables dans une lecture lawfare.

X. CONCLUSIONS : FAITS ÉTABLIS, ZONES D'INCERTITUDE ET IMPLICATIONS

A. Ce que le faisceau d'indices permet d'affirmer

L'ensemble des éléments mobilisés permet d'identifier un socle robuste de faits relevant de sources institutionnelles, judiciaires et onusiennes, constituant le niveau de preuve le plus élevé de l'analyse :

1. L'Algérie a progressivement construit dans les années 1990 une relation de travail avec Iyad Ag Ghali, figure centrale du futur JNIM, le groupe djihadiste le plus opérationnel du Sahel central.
2. Des communications directes entre Ag Ghali et le DRS ont été interceptées par les services français en janvier 2013, établissant l'existence d'un canal opérationnel actif à cette date.
3. Iyad Ag Ghali fait l'objet, depuis 2013, d'une absence de neutralisation documentée en territoire algérien, bien que l'État algérien dispose du premier budget de défense africain et d'une capacité d'observation et d'interception dans sa profondeur méridionale.
4. Le 1er avril 2025, l'Algérie a physiquement empêché une frappe contre des groupes armés djihadistes, protégeant de facto les cibles visées par les forces maliennes.
5. Le sanctuaire de Tinzaouatene, base opérationnelle du JNIM et lieu de fondation du FLA, n'a pas été neutralisé en quatorze ans par l'État algérien.
6. L'Algérie n'a pas désigné le FLA ni le JNIM dans sa réaction à l'offensive du 25 avril 2026, quarante-huit heures après les faits.

B. Ce qui demeure dans la zone d'incertitude

Seule l'existence d'un commandement opérationnel direct d'Alger sur les opérations du FLA ou du JNIM échappe aux sources ouvertes. La présente note ne prétend pas l'établir.

Tout le reste (médiation captive, tolérance territoriale, sanctuarisation de fait, non-coopération opérationnelle, gestion différenciée des seuils de violence, instrumentalisation diplomatique de la menace), relève de faits établis ou de faisceaux d'indices convergents documentés aux sections II à IX.

L'implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème d'insécurité sahélien est ainsi démontrée indépendamment de la preuve d'un commandement direct. Ce dernier, s'il existait, constituerait un échelon supplémentaire de responsabilité, non une condition nécessaire à l'analyse.

C. Implications géopolitiques

L'Algérie apparaît comme un acteur structurellement inséré dans l'écosystème d'insécurité sahélien, dont les pratiques depuis les années 1990 (médiation formelle, maintien de canaux informels avec des groupes armés, gestion différenciée des seuils de violence) participent à la reproduction d'un environnement de stabilité négociée plutôt qu'à sa résolution. Le cas sahélien révèle moins une politique de contrôle absolu qu'un modèle dans lequel l'instabilité chronique produit des effets fonctionnels d'influence, de médiation captive et de préservation d'une centralité diplomatique.

La conversion des accusations politiques en éléments probatoires vérifiables (cartographie des flux transfrontaliers, identification des circuits logistiques, documentation des mouvements de combattants, traçage des armements, exploitation des débris de drones et recoupement satellitaire) constituerait un préalable à toute qualification juridique internationale des comportements étatiques observés. À défaut, le registre déclaratoire demeurera sans effet structural sur la posture algérienne. L'évaluation juridique des comportements étatiques observés (non-assistance à un État en danger, tolérance territoriale incompatible avec les obligations de lutte contre le terrorisme en vertu des Résolutions 1373 et 2462 du Conseil de sécurité, ou instrumentalisation de la médiation incompatible avec le devoir d'impartialité) relève du cadre normatif international existant. Elle ne constitue pas une stratégie recommandée, mais un champ d'analyse ouvert par les faits documentés.

La rupture de confiance entre Alger et Bamako s'est cristallisée dans des actes diplomatiques symptomatiques de cette dégradation. En septembre 2025, le représentant malien à l'Assemblée générale des Nations unies a employé la qualification d'« exportateur de terrorisme » à l'encontre de l'Algérie, accusation saisie par la suite par Bamako devant la Cour internationale de Justice. Ces développements relèvent du registre diplomatique et contentieux interétatique. Ils n'ont pas été à ce stade confirmés par une instance juridictionnelle internationale, mais ils traduisent la fin d'un cadre de coopération sécuritaire bilatéral.

La crise actuelle pose la question d'une médiation alternative, africaine ou onusienne, moins dépendante d'un acteur frontalier directement inséré dans les équilibres politico-sécuritaires du Nord-Mali. L'enjeu n'est pas d'exclure un État en raison de sa géographie, mais de rétablir les conditions minimales d'impartialité, de transparence et de responsabilité sans lesquelles toute médiation devient un prolongement du rapport de force. Dans cette perspective, le recours à des mécanismes de vérification technique indépendants, sous égide de l'Union africaine, de la CEDEAO ou d'arrangements régionaux de suivi des frontières, pourrait contribuer à objectiver les flux transfrontaliers et à établir des constats partagés sur la réalité des sanctuaires et des circuits logistiques.

La question posée par Jean-Pierre Filiu en octobre 2018, à savoir pourquoi l'Algérie n'a pas arrêté le chef du groupe djihadiste le plus dangereux du Sahel alors que sa présence dans son environnement frontalier était régulièrement rapportée, n'a à ce jour fait l'objet d'aucune réponse publique et documentée des autorités algériennes, ni devant les instances internationales ni dans la presse officielle. La recomposition

sécuritaire du Sahel exige désormais une lecture qui distingue la médiation de la capture du processus, et la stabilité de la gestion différenciée de la violence. Tant que l'indispensabilité sécuritaire d'un acteur frontalier reposera sur la perpétuation d'une instabilité maîtrisée, tout accord de paix demeurera structurellement incomplet.

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

1. Sources institutionnelles et onusiennes

- ONU, Comité des sanctions 1267. Résumés narratifs : Iyad Ag Ghali (QDi.316), Ansar Eddine (QDe.135), JNIM (QDe.159), Al-Mourabitoun (QDe.139).
- Cour pénale internationale. (2024, 20 juin). *The Prosecutor v. Iyad Ag Ghaly*, ICC-01/12-01/17-12.
- Nations Unies. (2024). *Report of the Secretary-General on the situation in Mali*. S/2024/XXX.
- Conseil de sécurité des Nations unies. (2013). *Rapports du Secrétaire général sur la situation au Mali*.
- Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. (2015).
- Commission européenne. (2025, 11 juin). *La Commission met à jour la liste des pays à haut risque afin de renforcer la lutte internationale contre la criminalité financière*.
- GAFI. (2025, 24 octobre). *Jurisdictions under Increased Monitoring*.
- U.S. Department of Justice. (2015). *Mokhtar Belmokhtar Indicted for In Amenas Hostage-Taking Attack*.
- FBI. (2013, 19 juillet). *Charges Filed Against Mokhtar Belmokhtar for His Role in Terror Attack in Algeria*.
- Présidence de la République algérienne. (2023, 19 décembre). *Communiqué – Réception de Mahmoud Dicko*.
- Câbles diplomatiques (WikiLeaks) : 07BAMAKO587 (31 mai 2007), 07BAMAKO1366 (29 novembre 2007).

2. Ouvrages et articles académiques

- Ammour, L. A. (2013). Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis. *Stability: International Journal of Security & Development*, 2(2). DOI : 10.5334/sta.bp.
- Arief, A. (2012). *Algeria and the Crisis in Mali*. Paris : IFRI.
- Buzan, B. & Wæver, O. (2003). *Regions and Powers: The Structure of International Security*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kalyvas, S. N. (2006). *The Logic of Violence in Civil War*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Keenan, J. (2013). *The Dying Sahara: US Imperialism and Terror in Africa*. Londres : Pluto Press.
- Schelling, T. C. (1960). *The Strategy of Conflict*. Cambridge : Harvard University Press.
- Schelling, T. C. (1966). *Arms and Influence*. New Haven : Yale University Press.
- Thurston, A. (2020). *Jihadists of North Africa and the Sahel: Local Politics and Rebel Groups*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Zartman, I. W. (1985). *Ripe for Resolution: Conflict and Intervention in Africa*. Oxford : Oxford University Press.
- Zartman, I. W. & Touval, S. (1996). International Mediation in the Post-Cold War Era. Dans C. A. Crocker, F. O. Hampson & P. Aall (dir.), *Managing Global Chaos*. Washington : USIP Press.

3. Think tanks, instituts de recherche

- Africa Center for Strategic Studies. (2020). *Africa Security Brief No. 38*.
- Africa Center for Strategic Studies. (2026, 28 avril). Analyse du partnership russo-malien.
- Critical Threats Project / AEI. (2025, novembre). *Salafi Jihadi Areas of Operation in West Africa*.
- International Crisis Group. (2014). *Mali: Last Chance in Algiers*. Briefing Afrique N°104.
- International Crisis Group. (2020). *Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On*.
- International Crisis Group. (2023). *Central Sabel: Managing the Security Crisis*.
- International Crisis Group. (2025, 18 avril). *Algérie-Mali : désamorcer une dangereuse escalade*.
- SIPRI. (2026, avril). *Trends in World Military Expenditure, 2025*.
- Statoil ASA. (2013). *The In Amenas Attack: Report of the Investigation*.

4. Presse et agences de presse

- AFP. (2026, 26 avril). *Déclarations du FLM* (cité par The Moscow Times).
- Al Jazeera. (2024, 26 janvier). *Mali's military rulers scrap peace deal with separatist rebels*.
- Associated Press. (2024, 26 janvier). *Mali ends crucial peace deal with rebels...*
- Associated Press. (2025, avril). *Drone downing sparks diplomatic fallout between Algeria and Sabel countries*.
- BBC News. (2013, janvier). *Algeria hostage crisis: What happened at In Amenas?*
- Filiu, J.-P. (2018, 21 octobre). Pourquoi l'Algérie protège-t-elle le pire jihadiste du Sahel ? *Le Monde*.
- France 24. (2024, 4 janvier). *Entre le Mali et l'Algérie, un contentieux inédit sur la question touarègue*.
- France 24. (2025, 30 septembre). *Exportateur de terrorisme : l'Algérie et le Mali se déchirent à l'ONU*.
- France 24. (2026, 27 avril). *Alliance JNIM-FLM, junte fragilisée, départ des mercenaires russes...*
- Just Security. (2026, 28 avril). *Analyse du retrait russe de Kidal*.
- *Nikkan Gendai*. (2015). *Enregistrements liés à In Amenas* (source à vérifier).
- Radio Algérie. (2026, 27 avril). *Déclaration du ministre des Affaires étrangères*.
- Radio-Canada. (2026, 26 avril). *Communiqué du JNIM à la Russie*.
- Reuters. (2013, 20 janvier). *Mali Islamist leader helped Berlin in 2003*.
- Reuters. (2013, janvier). *Algeria hostage crisis ends with dozens dead*.
- Reuters. (2024, 21 juin). *ICC unseals arrest warrant against Iyad Ag Ghaly over Mali war crimes*.
- Souaïdia, H. (2013). *Révélation sur le drame d'In-Aménas*. *Algeria Watch*.